



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Vendredi 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	23 Septembre 2022
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	26
<i>Nombre de pouvoir</i>	7
<i>Nombre de votants</i>	33
<i>Suffrage exprimé</i>	33

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA –Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Fara ARMOUGOM – Charles André SAINT PIERRE – Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie Marie AUDIFAX LEBON - Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Sabrina RAMIN – Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE –

ETAIENT REPRESENTES :

Marie Michèle MARIAYE *représentée par* Charles André SAINT PIERRE

Eric CARITCHY *représenté par* Eric NIOBE

Patrice ELLAMA *représenté par* Jean François CATAN

Vincent TERGEMINA *représenté par* Patrice SELLY

Matie Sabine SAUTRON *représentée par* Sarah SALAH-ALY

Christelle HOAREAU *représentée par* Jean Louis VITAL

Noëlle CHANE FAN *représentée par* Sabrina RAMIN

ETAIENT ABSENTS :

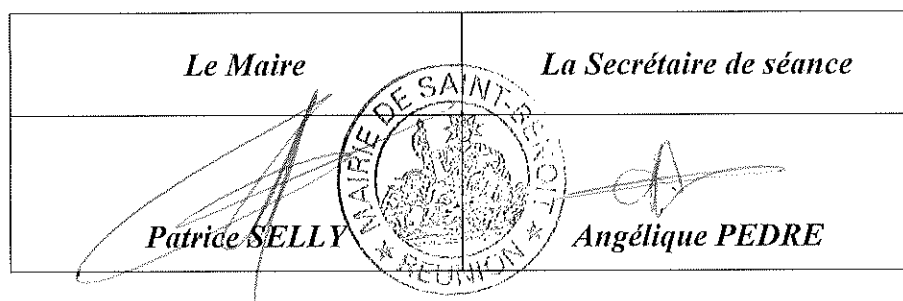
Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON – Alicia HAYANO - Hans DIJOUX – Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Angélique PEDRE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (26 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 23121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît le Et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 26 sur 39



Objet **CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL
Sur le rapport du Maire

- VU le Code Général des Collectivités Locales,
- VU le rapport N° 070 – 09 -2022 du Maire ;
- VU l'avis favorable de la commission des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines ;
- **Considérant** que conformément à l'Article L313-1 du Code général de la fonction publique du 1^{er} mars 2022, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- **Considérant** qu'il a été présenté à l'assemblée délibérante ce jour le rapport concernant la modification du tableau des emplois permanent en conservant **1105** emplois permanents dont **50** vacants,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de faire évoluer le tableau des emplois permanents afin de permettre l'évolution de l'administration municipale avec une meilleure organisation des services municipaux et de permettre des reclassements,
- **Considérant** que les crédits nécessaires à chaque emploi doivent être inscrits budgétairement,

APRES AVOIR DELIBERE DECIDE A L'UNANIMITE

de créer 8 emplois permanents :

<i>Nombres Emplois</i>	<i>Libellé Emplois*</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Filière</i>	<i>Grade</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Quotité en heure</i>
1	Agent polyvalent des archives	C ou équivalent	Culturelle	Adjoint du patrimoine	Temps complet	35h
1	Agent Local Médiation Sociale (ALMS)	C ou équivalent	Technique	Adjoint technique	Temps non complet	20h
1	Agent de bibliothèque	C ou équivalent	Culturelle	Adjoint du patrimoine	Temps complet	35h
1	Ouvrier polyvalent	C ou équivalent	Technique	Adjoint technique	Temps complet	35h

1	Assistante Administrative	C ou équivalent	Administrative	Adjoint administratif	Temps non complet	20h
1	Animatrice	C ou équivalent	Animation	Adjoint d'animation	Temps complet	35h
1	Gestionnaire des inscriptions	C ou équivalent	Administrative	Adjoint administratif	Temps complet	35h
1	Directrice adjointe de Crèche	A ou équivalent	Médico-sociale	Infirmiers en soins généraux	Temps complet	35h


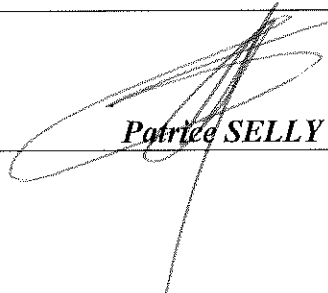
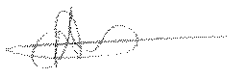
** Dans le cadre d'une déclaration de vacance d'emplois, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'Article L332-8 du Code général de la fonction publique du 1^{er} mars 2022.*

Nombre de votant : ... 33

Pour : ... 33

Contre : ... 0

Abstentions : ... 0

<i>Le Maire</i>		<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patricia SELLY</i>		 <i>Angélique PEDRE</i>

Objet **CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

Considérant que conformément à l'Article L313-1 du Code général de la fonction publique du 1^{er} mars 2022, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il a été présenté à l'assemblée délibérante ce jour le rapport concernant la modification du tableau des emplois permanent en conservant **1105** emplois permanents dont **50** vacants,

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer le tableau des emplois permanents afin de permettre l'évolution de l'administration municipale avec une meilleure organisation des services municipaux et de permettre des reclassements,

Considérant que les crédits nécessaires à chaque emploi doivent être inscrits budgétairement,

Je propose la création des **8** emplois permanents suivants :

<i>Nombres Emplois</i>	<i>Libellé Emplois*</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Filière</i>	<i>Grade</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Quotité en heure</i>
1	Agent polyvalent des archives	C ou équivalent	Culturelle	Adjoint du patrimoine	Temps complet	35h
1	Agent Local Médiation Sociale (ALMS)	C ou équivalent	Technique	Adjoint technique	Temps non complet	20h
1	Agent de bibliothèque	C ou équivalent	Culturelle	Adjoint du patrimoine	Temps complet	35h
1	Ouvrier polyvalent	C ou équivalent	Technique	Adjoint technique	Temps complet	35h
1	Assistante Administrative	C ou équivalent	Administrative	Adjoint administratif	Temps non complet	20h
1	Animatrice	C ou équivalent	Animation	Adjoint d'animation	Temps complet	35h
1	Gestionnaire des inscriptions	C ou équivalent	Administrative	Adjoint administratif	Temps complet	35h
1	Directrice adjointe de Crèche	A ou équivalent	Médico-sociale	Infirmiers en soins généraux	Temps complet	35h

** Dans le cadre d'une déclaration de vacance d'emplois, ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'Article L332-8 du Code général de la fonction publique du 1^{er} mars 2022.*

Je vous précise qu'en actant ces créations d'emplois permanents, le tableau des emplois de la collectivité recensera **1113** emplois permanents dont **50** vacants.

La modification du tableau des emplois et des effectifs interviendra donc à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, soit **ce jour**.

Je vous prie d'en délibérer
Le Maire